

Après avoir procédé à l'appel, ont été constatés présents :

PRESENTS : MM. GENTY/LIBERO/CORRADINI/RABIER/RULLIERE/CHOUCHANE/CHERVEL/
REBOULET/BENHALLA/CHARBIN/NOTTEGHEM/ROYE/ULL/NIVON/ROUCAUTE/PICARD/
HAMMADI/LACONDEMINI/MALLET/FERNANDEZ/VINGERDER/PERILLARD/BILLET/THOMMES
POUVOIRS : MM FABBRI A GENTY/BEAUVEIL A PICARD/ABMESELELEME A LIBERO/ GAY A
FERNANDEZ/RAHMANE A CORRADINI

Marie-France LIBERO est désignée secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 1^{er} février 2024 n'ayant pas fait l'objet de remarques est adopté.

I – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Le Maire rappelle que la réglementation impose la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif.

En effet, avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente un rapport à son assemblée.

Ce rapport doit aborder :

- Les orientations budgétaires prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant notamment les hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions...
- Les engagements pluriannuels envisagés avec une prévision des recettes et des dépenses correspondantes.
- La structure et la gestion de la dette, les perspectives pour le projet de budget en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.
- La situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Maire expose ensuite le contenu du rapport annexé au présent compte rendu.

Jean Luc CHERVEL indique qu'il trouve que la hausse des prix de l'énergie est honteuse car elle n'a aucune explication technique et reste le résultat d'une politique libérale en matière énergétique.

Le Maire insiste sur le fait que les choix opérés par les élus en matière de rénovation du réseau d'éclairage public, d'isolation des bâtiments et de gestion des températures dans les locaux ont permis de limiter d'environ 80 000 € la hausse des dépenses d'énergie. Il indique que les services municipaux ont également été très attentifs à cette problématique.

En ce qui concerne la prime inflation, Patrick THOMMES demande si les absences pour maladie seront décomptées du montant qui sera versé aux agents.

Le Maire indique que ce point va être vérifié mais qu'il lui semble que les absences pour maladie ne sont pas décomptées.

Francis ROUCAUTE demande si cette prime sera versée chaque année ou seulement cette année.

Le Maire indique que cette prime est versée une seule fois et au plus tard le 30 juin 2024.

En matière de fiscalité, Jean-Luc CHERVEL rappelle que la hausse de 7.1 % des bases d'imposition des taxes locales en 2023 a été décidée par l'Etat.

Le Maire rappelle que le taux d'évolution des bases d'imposition est fixé par la loi de finances chaque année.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024.

II – ACQUISITION DES PARCELLES G 61 ET G 62

Le Maire propose d'acquérir les parcelles G 61 et G 62, situées au Sud du plan d'eau des Blaches, d'une surface totale de 4 050 m², au prix de 1.50 € le m², soit une somme totale de 6 075 €.

Il explique avoir reçu dans un premier temps une demande d'indemnité d'éviction de la part du fermier qui exploite les terrains concernés. Dans un second temps, il a été en contact avec le propriétaire du terrain à qui il a expliqué que le prix proposé, à savoir 1.50 €, est supérieur au prix du marché (entre 0.20 et 0.40 €) et qu'il considère qu'il intègre la valeur d'éviction du fermier.

Le propriétaire lui a par la suite fait part de son accord pour une cession sans indemnité d'éviction.

Il ajoute qu'il a également été proposé à l'indivision MARTIN de céder à la commune des terrains voisins mais l'accord d'un des copropriétaires n'a pas encore été obtenu.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide unanimement d'acquérir les parcelles G 61 et G 62 pour un montant total de 6 075 €.

III – RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BIEVRE ET RHONE

Le Maire rappelle que le rapport d'activité de l'établissement public de coopération auquel la commune adhère doit être présenté au conseil municipal, conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il expose ensuite le rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône.

Jean-Luc CHERVEL indique qu'il a cru comprendre qu'un emprunt était envisagé alors que le résultat de l'exercice 2022 était de 19 millions d'euros.

Le Maire précise que le résultat de 19 millions concerne le budget principal de la CCEBER et tous ses budgets annexes.

Il ajoute que le résultat du budget principal de la CCEBER a été d'environ 8 millions d'euros en 2022 et confirme qu'un emprunt est envisagé en 2024 au vu du programme d'investissement qui est conséquent avec notamment la rénovation d'Aqualone.

Jean-Luc CHERVEL indique qu'il est fait mention dans le rapport d'une enquête auprès des entreprises qui font part de leur difficulté pour ce qui concerne la hausse des dépenses d'énergie. Il rappelle à ce sujet que cette hausse entraîne de fortes inégalités et de la pauvreté.

Il ajoute que l'amortisseur mis en place par l'Etat a certes permis de limiter la hausse des prix pour les particuliers, les entreprises et les collectivités mais qu'il demeure financé par les redevables.

Le Maire indique que les prix de l'énergie négociés par le TE38 vont baisser en 2024 mais que l'accise sur l'électricité va passer de 1 à 21 € par MWH.

Jean-Luc CHERVEL considère qu'il est primordial de sensibiliser les gens au tri et notamment pour ce qui concerne le verre car les résultats sont assez mauvais sur la CCEBER.

Jean-Philippe NOTTEGHEM rappelle que des actions de sensibilisation ont été faites par le passé mais qu'elles n'ont pas été suivies de beaucoup d'effets.

Le conseil municipal, après avoir ouï cet exposé, prend acte, après en avoir débattu, du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône.

IV – ZONE D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Le conseiller délégué à la transition énergétique, Jean-Philippe NOTTEGHEM, indique au conseil municipal que la loi APER, relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.

Il précise que cette loi demande aux communes de définir, par délibération du conseil municipal et après concertation du public, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Il ajoute que ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, hydraulique ...).

Il explique que la population pouvait faire part de ses éventuelles remarques sur les ZAENR qu'il a défini.

Le tableau suivant, détaillant toutes les ZAENR, a en effet été tenu à la disposition du public après une information donnée sur le site internet, le bulletin municipal, les réseaux sociaux de la collectivité ainsi que la Presse.

Aucun habitant n'a fait part de remarque quant aux propositions de ZAENR.

Type de production	Type d'EnR	Type de parcelle	Référence portail géographique	Observations	
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Friche	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°1	Actienne station épuration	
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Friche	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°2	Ancien dépôt de la gravière	Concerne également les parcelles H176 H177 H178 -
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Parking	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°3	Parking de la salle OMS	Concerne la partie parking -
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Parking	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°4	Parking André PILAUD	

Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Parking	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°5	Hall des sports + parking ancienne poste	Concerne également la parcelle AB 267 que pour la partie parking -
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Parking	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°6	Tennis et parking zone de loisirs	Concerne également les parcelles AB453 AB454 A 279 -
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Parking	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°7	Parking Hôtel de ville	Concerne également la parcelle AB270 -
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Parking	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°9	Parking Salle ARAGON	Concerne la partie parking -
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Parking	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°10	Parking du Cimetière	Parking du cimetière 0H494
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Parking	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°11	Parking de l'école élémentaire Port Vieux -	
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Parking	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°12	Services Techniques municipaux	
Électricité	Énergie hydroélectrique	Friche	Ref portail géographique ZA EnR SME hydroélectrique n°14	CNR	
Électricité	Solaire SOL	Friche	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°16	CNR	Projet CNR solaire au sol - Concerne également les parcelles AI582 AI522 AI557 -
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque sur toiture	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°17	COMMUNE	Totalité des zones U pour le solaire en toiture
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque sur toiture	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°18	Hameau M Pagnol	Totalité des zones U pour le solaire en toiture
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque sur toiture	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°19	Hameau les ILES	Totalité des zones U pour le solaire en toiture
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque sur toiture	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°20	Hameau CHAMPANAY	Totalité des zones U pour le solaire en toiture
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque sur toiture	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°21	Hameau plateau de LOUZE	totalité des zones U pour le solaire en toiture
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque sur toiture	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°22	Aire d'accueil Gens du voyage	Concerne également 0H160 - 161 - 162

Chaleur	Solaire thermique	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°23	Aire d'accueil Gens du voyage	
Chaleur	Solaire thermique	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°24	Siege communauté de commune	Concerne également AC983
Chaleur	Biomasse	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°25	Siege communauté de commune	Concerne également AC984
Chaleur	Géothermie	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°26	Siege communauté de commune	Concerne également AC985
Chaleur	Biomasse	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°27	Gymnase F. MISTRAL	
Chaleur	Géothermie	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°28	Gymnase F. MISTRAL	
Chaleur	Biomasse	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°29	Piscine inter- communale	
Chaleur	Géothermie	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°30	Piscine inter- communale	
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Parking	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°31	Parking collègue F. MISTRAL	
Électricité	Énergie solaire photovoltaïque ombrières	Parking	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°32	Parking GYMNASE F. MISTRAL	
Chaleur	Géothermie	Secteur urbanisé	Ref portail géographique ZA EnR SME Solaire Ombrière n°33	Ecole maternelle GIVRAY	Concerne également AE182

Le Maire tient à souligner le gros travail effectué par Jean-Philippe NOTTEGHEM qui a pris de nombreux contacts pour définir ces ZAENR, notamment avec la centrale nucléaire, la CNR et la CCEBER.

Jean-Philippe NOTTEGHEM ajoute que ce travail a mis du temps à se mettre en place car les services de l'Etat n'avaient pas fourni les outils nécessaires pour définir les ZAENR.

Le Maire ajoute que les ZAENR définies n'amènent aucune obligation pour les propriétaires concernés mais que cela permettra de limiter les délais d'instruction pour les éventuels projets qui seront déposés sur les zones concernées.

Violette BENHALLA demande qui prendra en charge les travaux.

Le Maire précise que les travaux restent à la charge des propriétaires.

Il ajoute que l'un des objectifs des ZAENR est d'estimer le potentiel de production d'énergie renouvelable à l'échelle des territoires et plus généralement du pays.

Francis ROUCAUTE indique qu'il craint qu'à l'avenir, l'Etat impose aux propriétaires de mettre en place des systèmes de production d'énergie renouvelable.

Le Maire rappelle qu'à l'heure actuelle, il n'y a aucune obligation réglementaire en la matière.

Patrick THOMMES demande pourquoi les ombrières photovoltaïques installées sur le parking de la centrale ne sont pas référencées dans le tableau présenté.

Jean-Philippe NOTTEGHEM indique que les équipements existants n'ont pas vocation à être repris dans la liste qui ne concerne que les projets potentiels futurs.

Le Maire propose donc au conseil municipal d'émettre un avis favorable aux ZAENR proposées ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité les ZAENR tel que proposé.

V – TARIFS DE LA RAIDINGUE 2024

L'Adjoint aux affaires sportives, Louis CORRADINI expose au conseil municipal que la « Raidingue » aura lieu le samedi 8 juin 2024 en matinée.

Violette BENHALLA demande qui organise cette manifestation et pourquoi elle n'est pas gratuite.

Louis CORRADINI indique que c'est le service municipal des sports qui assure l'organisation de cette manifestation avec l'appui des services techniques pour la logistique.

En matière de tarification, il propose de fixer les tarifs suivants pour cette manifestation sportive :

- 10 € par personne adulte et 15 € par équipe de 2 personnes adultes.
- 5 € par personne pour les personnes dont l'âge est compris entre 11 et 17 ans inclus.
- gratuit pour les personnes de moins de 11 ans.

Il ajoute que les tarifs pratiqués pour ce type de course sont généralement d'environ 30 € par personne.

Il précise également que les coûts d'organisation sont assez importants, à savoir environ 5 000 € pour les structures et 1 000 € pour le chronométrage des courses.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide unanimement de valider les tarifs tel que proposé.

VI – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « AMICALE LAIQUE SAINT MAURICE » (ALSM)

L'Adjoint aux affaires sportives, Louis CORRADINI, indique au conseil municipal qu'afin de pouvoir verser à l'ALSM l'acompte sur subvention 2024, validé par le conseil municipal le 15 décembre 2023, il est nécessaire qu'une convention de partenariat soit établie car l'acompte est supérieur à 23 000 €.

Il propose de valider le projet de convention tel qu'annexé à l'ordre du jour du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité la convention de partenariat avec l'ALSM tel que proposé.

VII – TARIF DE LOCATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL SITUÉ AU 50 RUE DE LA COMMUNE 1871

Le Maire propose de fixer le tarif de location suivant pour le logement (T4) situé au 50 rue de la Commune : 569.21 € / mois

Le conseil municipal, après avoir ouï cet exposé et délibéré, décide unanimement d'adopter le tarif proposé à compter du 1^{er} mars 2024.

VIII – INFORMATIONS

- **Travaux :**

Jean-Philippe NOTTEGHEM fait un point sur les travaux :

Ecole Elémentaire Port Vieux :

Isolation par l'extérieur de la façade Sud terminée.

Pose de la ventilation terminée.

Reprise des faux plafonds : semaine 11.

Peinture en cours.

Pendant les vacances de Pâques : mise en service de la ventilation. Début de préparation de l'office de la cuisine du réfectoire

Ecole Maternelle Givray :

Le 1^{er} mars, une réunion a eu lieu en présence du Maire, Marie-France LIBERO, Jean-Philippe NOTTEGHEM, le DGS, la DST, le responsable du service enfance jeunesse, la référente des ATSEM, et une ATSEM de la maternelle de Givray. Au cours de cette réunion, le maître d'œuvre a présenté sa première esquisse.

La première estimation de l'architecte s'élève à 2.65 millions d'euros HT sur une enveloppe initiale de 1.7 millions d'euros.

Le Maire a donné à l'équipe de maîtrise d'œuvre une cible à 2 millions d'euros HT avec un plafond à 2.5 millions d'euros HT.

Une seconde réunion de travail a eu lieu en interne pour chercher des pistes d'économie. Les mesures suivantes ont été arrêtées : mutualiser la salle de motricité et la salle du périscolaire, limiter la casquette pare soleil, limiter au maximum les angles du bâtiment, placer les vestiaires dans les classes en optimisant les surfaces, limiter les surfaces de voirie, un accès commun école / périscolaire ...

Ces éléments ont été transmis à l'équipe de maîtrise d'œuvre en vue d'une prochaine réunion prévue le 15 mars pour valider l'esquisse et démarrer la phase Avant-Projet Définitif (APD).

Eglise du village :

Couverture en cours de remplacement.

Peinture en cours.

Photovoltaïque :

Ombrières sur le parking du complexe omnisports en cours de raccordement électrique.

Ombrières et halle photovoltaïques (parking de la poste et stade des craies) en cours de conception.

Equipement de la toiture de l'école élémentaire de Port Vieux et réfectoire : en attente du retour du Bureau d'Etudes.

Piste éducation routière :

Analyse des offres reçues en cours.

Mise en accessibilité du stade Margarit :

Mise en place de l'ascenseur en cours.

Peinture des vestiaires en cours.

Tennis/Padel : Travaux en cours

Cuisine centrale :

Fin de reprise de menuiseries du réfectoire prévue le mardi 12 mars

Plan d'eau des Blaches :

Travaux de reprise des cheminements terminés au niveau de la cascade et de l'accès au 1^{er} ponton.

- **Sinistre rue Jules Guesde**

Le Maire indique qu'un bureau d'études structure a été missionné par la mairie pour définir précisément les éléments techniques à mettre en œuvre pour conforter le bâtiment et permettre de rouvrir la RD 4 à la circulation, sur une voie en alternat.

Lorsque le bureau d'études aura rendu son dossier d'exécution, le maçon pourra chiffrer les ouvrages à réaliser.

Le devis correspondant sera ensuite notifié à la propriétaire de la maison. Un délai très court lui sera donné pour y donner suite, faute de quoi, la mairie fera réaliser les travaux et se fera ensuite rembourser par la propriétaire.

- **Création d'une Aire terrestre éducative**

Le Maire expose qu'une classe de l'école élémentaire Messidor (CE2/ CM1) a sollicité sa permission pour mettre en place une aire terrestre éducative sur le site du plan d'eau des Blaches, au niveau de l'aire de mise à l'eau jusqu'au Royet. Ce projet s'inscrit dans l'Atlas de la biodiversité communal.

Les élèves souhaitent ainsi suivre ce secteur et s'occuper de le protéger et de l'entretenir.

Le Maire donne lecture du courrier transmis par les élèves ainsi que celui qu'il a adressé à ces derniers pour leur indiquer qu'il donnait une suite très favorable à leur demande.

Les élus, à l'unanimité, valident la proposition d'aire terrestre éducative transmise par les élèves de Messidor.